



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

Promotion de la filière viticole

Publics concernés

- #Association
- #Agriculteur

Domaines secondaires

- [#Agriculture](#)

Votre structure réalise des actions de promotion pour les produits viticoles sous Signe Officiels de l'Origine et de la Qualité (SIQO) : la Région Nouvelle-Aquitaine peut soutenir vous soutenir au moyen du présent appel à projets "Promotion de la filière viticole 2026".

Objectif

Accompagner la filière viticole de la Nouvelle-Aquitaine tout en répondant aux besoins de la société, des consommateurs et du marché via une politique de développement de la qualité et de promotion des produits viticoles.

Calendrier

Date limite dépôt des dossiers : 1er juin 2026

Bénéficiaire

- Les organismes de défense et de gestion (ODG) des signes officiels de qualité et d'origine ainsi que leurs regroupements ;
- Les interprofessions viticoles ;
- Les fédérations viticoles régionales.

Montant

- Montant maximum de dépenses éligibles par projet (OCS inclus) : 40 000 € HT
- Taux maximum d'aide publique : 70 %

Critères de sélection

Principe 1 : démarche multi SIQO ;

Principe 2 : stratégie de communication ;

Principe 3 : adéquation avec la politique régionale.

Le détail de la grille de sélection se trouve en page 8 du règlement de l'appel à projets à télécharger sur le site ci-après :

[Europe en Nouvelle-Aquitaine](#).

Sont éligibles uniquement les frais externes, c'est-à-dire faisant l'objet d'une facturation au bénéficiaire de l'aide. A ce titre, sont notamment éligibles les dépenses suivantes :

- L'organisation ou la participation à des salons professionnels ou grand public ;
- L'organisation de campagnes de communication sur divers canaux ;
- L'organisation de Journées Portes Ouvertes ou d'événements de promotion de l'appellation ;
- Les goodies ;
- Les produits de dégustation ;
- Le soutien à la conception liée à la création ou à la refonte d'un site internet non marchand.

Ne sont pas éligibles :

- Les actions de promotion destinées à des pays tiers (hors périmètre du marché intérieur européen) ;
- Les frais de réception dont les buffets ;
- Les prix pour les lauréats des concours, les cadeaux ;
- Les frais de maintenance des sites internet ;
- Les panneaux de ferme de toute nature et autres outils de promotion individuels ;
- Les charges de structures ;
- Les frais de personnel de la structure ;
- Les frais réels et défraiement (hébergement, restauration, péage, carburant...).

Comment faire ma demande ?

Les dossiers de candidature pour le dispositif FEADER 77.03.01 "Coopération pour encourager le développement des systèmes de qualité (Promotion des SIQO)" sont à déposer sur l'outil Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine (MDNA) via le site [Europe en Nouvelle-Aquitaine](#).

Les pièces justificatives à joindre aux dossiers de candidature sont listées page 9 du règlement de l'appel à projets à télécharger sur le site ci-après : [Europe en Nouvelle-Aquitaine](#).

L'ensemble des pièces à télécharger figurent sur ce même site [Europe en Nouvelle-Aquitaine](#)

Correspondants

- **Direction de l'agriculture des IAA et de la pêche**

Service Relation aux usagers

[0549384938](tel:0549384938)

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption